

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

07 DECEMBRE 2022

Le 7 décembre 2022 à 17h40, le comité syndical de l'Établissement Public du SCoT s'est réuni, sur la convocation adressée en date du 1^{er} décembre 2022 par Madame Laurence THERY, Présidente, dans les locaux de la Communauté de communes de Bièvre Est.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	28
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	9 263,37

Secrétaire de séance : Coralie BOURDELAIN

Titulaires présent(e)s :

Grenoble-Alpes Métropole : Philippe CARDIN, Florent CHOLAT, Jean-Luc CORBET

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Bruno CATTIN, Anne GERIN, Nadine REUX

Bièvre Isère Communauté : Joël GULLON, Jean-Pierre PERROUD, Martial SIMONDANT

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Coralie BOURDELAIN, Julien LORENTZ, Laurence THERY

Communauté de Communes du Trièves : Béatrice VIAL

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Albert BUISSON, Gilbert CHAMPON, Jean-Claude DARLET

Communauté de communes Bièvre Est : Dominique PALLIER, Roger VALTAT

Suppléant présent :

Bièvre Isère Communauté : Éric SAVIGNON représente Dominique PRIMAT

Personnes ayant donné pouvoir :

Grenoble-Alpes Métropole : Pierre BEJAJI donne pouvoir à Florent CHOLAT, Dominique ESCARON donne pouvoir à Philippe CARDIN, Franck FLEURY donne pouvoir à Laurence THERY, Vincent FRISTOT donne pouvoir à Florent CHOLAT, Pierre LABRIET donne pouvoir à Philippe CARDIN, Laurent THOVISTE donne pouvoir à Philippe CARDIN

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Jean-François CLAPPAZ donne pouvoir à Coralie BOURDELAIN

Communauté de Communes du Trièves : Aurélie COHENDET donne pouvoir (arrivé à 17 heures) à Béatrice VIAL, Claude DIDIER donne pouvoir à Béatrice VIAL

Absents :

Grenoble-Alpes Métropole : Nicolas PINEL

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Anthony MOREAU

Roger VALTAT accueille le Comité syndical en saluant l'organisation tournante de cette instance, significative des partenariats à développer entre les territoires du SCoT. La Communauté de communes a une actualité importante liée à l'EP SCoT : avec la réunion récente des présidents d'EPCI autour des enjeux d'évolution du SCoT et, prochainement, avec la réunion des EPCI et du Préfet de l'Isère, qui doit permettre de préciser les attentes de l'Etat vis-à-vis des intercommunalités en matière d'aménagement du territoire.

Il donne rendez-vous en fin de séance pour un verre de l'amitié.

Laurence THERY souhaite faire de ces invitations une habitude de fonctionnement et, après avoir remercié Roger VALTAT, salue la proposition de Joël GULLON d'organiser le Comité syndical du 15 mars prochain, au siège de Bièvre Isère Communauté. Récemment, l'EP SCoT a été invité dans le Grésivaudan et le Trièves pour échanger autour du ZAN. Ces rendez-vous dans les territoires, au-delà des instances de l'établissement, sont également à multiplier pour favoriser les échanges avec l'ensemble du bloc local et mettre les débats du SCoT en prise directe avec les réflexions locales.

Laurence THERY présente Julien LORENTZ, nouveau délégué du Grésivaudan auprès du SCoT, en remplacement d'Olivier SALVETTI pris par des obligations ne lui permettant pas d'être présent les mercredis, pour les comités syndicaux.

Julien LORENTZ se présente comme vice-président en charge du commerce, de l'artisanat et des services ; il est également adjoint au maire au Plateau-des-Petites-Roches. Il est heureux de rejoindre le Comité syndical du SCoT.

Laurence THERY présente l'ordre du jour et propose d'organiser la séance en deux temps : une première partie administrative, puis un temps de travail en ateliers.

Secrétaire de séance : Coralie BOURDELAIN

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 octobre 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations :

• 22-XII-I Désignation de représentant dans les organismes extérieurs

Des représentants de l'Etablissement Public du SCoT sont amenés à siéger dans diverses instances et organismes liés à son activité. Sans désignation faite par le comité syndical, la présidente représente de plein droit le syndicat mixte.

Suite à la demande de la Commission Locale de l'Eau Drac-Romanche d'avoir un représentant de l'EP SCoT à son bureau et en lien avec des problématiques de disponibilité, il est proposé de remplacer Vincent FRISTOT par Florent CHOLAT et de modifier la liste des représentants de l'Etablissement Public dans cet organisme.

Pour modification :

Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Drac-Romanche	Florent CHOLAT
--	----------------

Pour rappel :

Commission départementale d'aménagement commercial	Jean-Luc CORBET
Fédération nationale des SCoT	Laurence THERY
Agence d'urbanisme de la région grenobloise	Philippe CARDIN
Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers	Nadine REUX
Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Bièvre Liers Valloire	Martial SIMONDANT
Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Dauphiné plaine de Valence	Albert BUISSON
Comité de rivière des 4 vallées du Bas Dauphiné	Martial SIMONDANT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Arrête la liste modifiée de représentants de l'Etablissement Public suivante dans les instances et organismes où il est amené à siéger.
- Déclare qu'en cas d'empêchement des représentants, la Présidente représentera le syndicat mixte au sein des instances ou déléguera un membre du bureau à cet effet.

Vote : à l'unanimité

- **22-XII-II Convention de prestation de service relative à la médecine préventive entre l'EP SCoT et Grenoble-Alpes Métropole**

Les services de la Métropole assure depuis 2015 la mission du suivi médical des agents du SCoT. Ce service fait l'objet d'une convention qu'il convient de renouveler.

La durée de la convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et s'achève au 31 décembre 2025.

Le service de médecine préventive de Grenoble-Alpes Métropole organise les visites médicales des agents pour ce qui concerne l'ensemble des visites relevant de la réglementation en vigueur soit :

- Les visites d'embauche ;
- Les visites périodiques tous les 30 mois ;
- Les visites de reprise suite à un arrêt de travail lorsque la reprise nécessite un aménagement du poste de travail ;
- Les visites à la demande des agents ou de la collectivité en vue de déterminer quelles sont les restrictions médicales d'un agent ;
- Des échanges entre le médecin de prévention et le manager, ou avec le médecin traitant ;
- Les examens médicaux prescrits par le médecin de prévention ainsi que l'analyse des résultats ;
- La gestion des arrêts maladie et accidents du travail ;
- L'accompagnement de la psychologue du travail : l'accompagnement individuel des agents, à leur demande ou suite à orientation par le médecin de prévention, l'accompagnement collectif des services qui en font la demande.

A noter que les recours éventuels à tout prestataire externe pourront faire l'objet de facturation supplémentaire.

En contrepartie des missions de médecine préventive, l'EP SCoT verse à Grenoble-Alpes Métropole un forfait annuel de 370€ TTC par agent.

Le recouvrement du forfait est assuré annuellement par Grenoble-Alpes Métropole, au cours du premier semestre de l'année.

La présente convention peut faire l'objet d'une résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Autorise Mme la Présidente de l'EP SCoT à signer la convention.

Vote : à l'unanimité

- **22-XII-III Débat d'orientation budgétaire 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

Vu le rapport d'orientations budgétaires retraçant les informations nécessaires au débat d'orientations budgétaires transmis à chaque membre du comité syndical,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que la tenue du débat d'orientations budgétaires constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif. Dès lors, la délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientations budgétaires serait entachée d'illégalité.

La Présidente présente le rapport aux membres du comité syndical et ouvre le débat.

Les membres du comité syndical ont procédé au débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget.

La Présidente propose aux membres du comité syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023.

Et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la tenue de ce débat.

Vote : à l'unanimité

3. Activité de l'établissement :

- **Actualités / avis**

Laurence THERY présente les temps forts de l'automne (*voir document joint*) :

- La clôture de la démarche TACCT le 19 octobre, qui a réuni plus de 70 personnes d'horizons multiples : élus, collectivités, associations, étudiants, conseil de développement... Remerciements particuliers à Vincent Fristot et Martial Simondant qui ont respectivement assuré l'introduction et la conclusion de cette soirée et plus globalement pour leur implication dans le suivi de cette étude. A noter que nous étions accueillis à ENSE3, de l'INP Grenoble, avec qui nous avons noué un partenariat pour les trois prochaines années. La signature officielle de ce partenariat aura lieu mercredi 14 décembre.
- Séance du Bureau syndical du 09 novembre consacrée aux enjeux du développement économique. Les présentations de la stratégie économique de la Métropole et du projet d'extension de la zone d'activité des Fontaines, à Bernin, ont permis des échanges très intéressants sur des sujets au cœur des travaux du SCoT, donnant à voir de manière concrète leur dimension interterritoriale.
- Réunion des présidents d'EPCI le 25 novembre, autour des enjeux d'évolution du SCoT et qui par ses conclusions, donne une feuille de route à l'établissement ; les présidents ont en outre exprimé le souhait de rencontres régulières avec le SCoT.
- Conférence des SCoT AURA et modification du Sraddet : le travail engagé il y a un an a abouti à la rédaction d'une contribution commune à la modification à venir du Sraddet. Le Président Laurent WAUQUIEZ a accusé réception de cette contribution, faisant savoir qu'il a interpellé le ministre Christophe BECHU sur les difficultés à répondre aux attendus en matière de territorialisation du ZAN. Un récent rendez-vous avec les services techniques de la Région a d'ailleurs permis d'éclaircir la position de la Région dans sa modification du Sraddet. Il en ressort que plusieurs des propositions formulées par la Conférence des SCoT ne devraient pas être reprises : la territorialisation devrait s'opérer à l'échelle de chaque SCoT, autour d'un même objectif de -50% en 2031 pour tous, éventuellement pondéré à la marge pour certains pôles ruraux et les communes carencées SRU. Cette pondération pourrait bénéficier à la Greg sur les deux volets ; par ailleurs, l'échelle du SCoT permettra d'organiser localement la territorialisation non prise en charge par la Région. Une réflexion sur la prise en compte des grands projets associera les SCoT en amont.

Benoît PARENT précise que le contenu de la modification travaillée par la Région devrait être connu dans sa version aboutie dès avril 2023.

Coralie BOURDELAIN demande si la position de la Région AURA concernant la territorialisation du ZAN signifie bien que l'organisation de la territorialisation à l'échelle nationale sera laissée à la discrétion des Régions, sans coordination dans la méthode.

Laurence THERY répond par l'affirmative, certaines régions faisant le choix de développer un projet politique autour de cet objectif, d'autres non.

Benoît PARENT rappelle que le Sraddet étant un outil récent, il a été saisi de façons diverses par les différentes régions. De la même manière, la prise en compte du ZAN se fait à travers des méthodes assez différentes.

Olivier ALEXANDRE présente pour information les dossiers sur lesquels l'EP SCoT a été amené à rendre un avis, depuis le Comité syndical du 12 octobre 2022 (*voir document joint*).

Bruno CATTIN estime légitime la réserve accompagnant l'avis favorable de l'EP SCoT concernant le projet de modification du PLU de Charancieu. Il doit avoir prochainement un échange avec le maire et propose d'échanger avec lui dans le sens d'une reprise de la modification, qui permettrait de faire converger les objectifs du SCoT, en matière d'optimisation du foncier économique, et les enjeux de la commune sur la zone des Eplagnes.

Martial SIMONDANT informe, sur ces enjeux, que l'OFPI a récemment interpellé les élus dans le cadre d'un séminaire pour qu'ils libèrent, dans les documents d'urbanisme, les capacités à monter les bâtiments en hauteur sur les zones d'activité.

Joël GULLON s'interroge sur le projet de création d'un cinéma multiplexe sur le site Neyrpic, à Saint-Martin d'Hères. Au regard des surfaces du bâtiment – similaires à celles du projet de 2020, alors que le nombre de fauteuils est réduit d'un tiers – des précisions lui semblent nécessaires sur la composition du bâtiment, afin de s'assurer qu'aucun complément d'offre ne risque à l'avenir de déstabiliser l'équilibre de l'offre cinématographique du territoire. Il demande pour information les modalités d'avis du SCoT, dans le cadre des commissions départementales d'autorisation commerciale et cinématographique, s'interrogeant notamment sur la capacité à nuancer la position du SCoT en fonction des éléments débattus en séance.

Jean-Luc CORBET présente sa délégation de l'EP SCoT auprès de ces commissions. Il précise que sur ce dossier en particulier, il portera l'avis du Bureau syndical et transmettra le jour de l'examen les trois demandes de précisions formulées sur le projet. De manière plus générale, les projets commerciaux examinés sont suffisamment travaillés en amont entre les pétitionnaires et les communes, pour que les positions soient simples et claires ; le rôle du SCoT consiste alors essentiellement en un rappel des contours réglementaires dont s'est dotée la Greg et des enjeux territoriaux liés au rayonnement des établissements. Mais sur certains dossiers, comme celui du multiplexe, le SCoT s'appuie sur des outils un peu datés ; l'avis est plus compliqué à construire et nécessite un échange en bureau dès la réception du dossier.

Laurence THERY ajoute que le règlement des CDAC et des CDACi permet peu la nuance ; les membres sont amenés à se prononcer sur l'ensemble du projet, de manière favorable ou défavorable. Sur le dossier examiné cette fois, il a été reconnu l'évolution du projet pour prendre en compte l'avis de la précédente CDACi. Le futur exploitant du cinéma assure aussi d'une certaine manière sa prise en compte des enjeux d'équilibre, puisqu'il s'est également positionné pour l'exploitation du futur établissement des Portes du Vercors, à Fontaine.

Benoît PARENT précise que, dans son examen des dossiers, l'EP SCoT se prononce au regard des critères d'aménagement présents dans le SCoT et pas sur d'autres dimensions des projets.

Philippe CARDIN ajoute que c'est en raison des compétences propres au SCoT qu'il a été demandé d'adresser trois questions au pétitionnaire ; l'enjeu est d'obtenir des précisions autant que d'apporter des éclairages au débat sur les enjeux de fonctionnement et d'organisation du grand territoire.

Anne GERIN indique que la commune de Voreppe accueille un cinéma qui sera impacté par le projet ; à ce titre, elle a été sollicitée par la DRAC pour formuler un avis. Le nouvel établissement entrera directement en concurrence avec de gros établissements déjà existants ; il est difficile de savoir si, et comment, il concurrencera aussi les petits cinémas.

Coralie BOURDELAIN s'interroge sur la réponse que les porteurs du projet pourront apporter à la question de la desserte du Grésivaudan en transports en commun. Les réseaux sont éloignés du futur établissement, la gare de Gières n'est pour l'instant pas joignable en direct par le tramway et, à l'avenir, le fonctionnement du RER Grenoblois amènera probablement à une fréquence de desserte en dehors des horaires de fonctionnement du cinéma.

Pour Philippe CARDIN, c'est l'évolution du projet sur le stationnement – réduit des deux tiers, par rapport au projet de 2020 – qui amène mécaniquement la question de la desserte en transports en commun. Comme la zone d'influence cinématographique du projet impacte largement le territoire du Grésivaudan, il semblait important d'interroger le rayonnement du futur équipement et la manière dont les opérateurs en tiendront compte.

- **Evolution du SCoT : organisation, instances, réflexions socle partagé d'aménagement**

Laurence THERY fait savoir que, lors de leur réunion du 25 novembre, les présidents des EPCI ont demandé que le Comité syndical travaille à l'émergence de principes communs, à partir de la matière dont il dispose, et formalise un socle partagé d'aménagement : identifier ce qui fait projet entre les territoires et laisser les questions de procédures de côté. Cette matière repose sur les études conduites ces dernières années, les ateliers thématiques organisés en 2021, les publications de l'établissement, les contributions des EPCI aux réflexions sur la trajectoire ZAN et les délibérations cadres prises par le Comité syndical - « Pour un SCoT en transition » et « Pour l'engagement de la Greg dans le ZAN ». Récemment, les échanges au sein des intercommunalités ont également permis la remontée d'attentes, notamment pour une articulation des politiques publiques portées par les EPCI et des questions du SCoT.

Comment avancer vers une vision collective ? L'objectif est de permettre aux territoires de se projeter dans le temps long, à 2050 et dans l'optique des grandes échéances du ZAN et du ZEN. Depuis 2018, le Comité syndical a développé de nombreuses réflexions et permis de préciser le rôle à faire jouer au SCoT ; il paraît par exemple incontournable sur des sujets comme le ZAN. Mais il devient nécessaire de concrétiser ces avancées au service des politiques des EPCI. 2050 est à la fois loin et proche. La Greg a déjà consenti d'importants efforts en matière de consommation d'espace ; accélérer cette trajectoire s'avère complexe et demande une organisation collective.

A ce stade, il est donc proposé de s'accorder sur la méthode qui doit conduire à ces avancées, en articulation avec les organisations et les gouvernances de chaque EPCI. Le travail sur le « socle partagé d'aménagement » pourra se faire au cours du premier semestre 2023, au travers dans un premier temps d'un séminaire de lancement en début d'année, notamment destiné à élargir les réflexions sur le grand territoire au-delà du Comité syndical, et afin d'assurer le lien avec le reste du bloc local. L'objectif est d'ici juillet, une fois le Sraddet arrêté, d'être au clair sur les éléments à faire évoluer Deux étapes incontournables sont d'ores et déjà identifiées : le bilan du SCoT en 2024 et la mise en compatibilité du SCoT avec le Sraddet.

Tous les territoires devront pouvoir se retrouver dans le SPA, avec un principe méthodologique essentiel : que chaque territoire trouve une place et une parole équivalentes dans le tour de table.

Benoît PARENT indique que le séminaire proposé en début d'année sera un temps d'exploration de l'horizon 2050. On s'intéressera à la manière d'y projeter la Grande région de Grenoble, à la manière dont d'autres territoires et d'autres SCoT s'y prennent pour préparer cette échéance. Ces réflexions nourriront le travail que le Comité syndical poursuivra sur le contenu du socle commun, avant de permettre un échange sur ces principes au sein des territoires. Des temps de travail permettront régulièrement d'associer les partenaires de l'EP SCoT, comme la Région, le Département et l'Etat. L'intention suivie est de parvenir à l'été 2023 à se doter d'un document dans lequel chacun se retrouve, afin d'être en capacité de statuer sur la meilleure manière de faire évoluer le SCoT.

Laurence THERY propose d'engager cette phase de travail dès ce Comité syndical, en consacrant la suite de la séance à travailler à l'atterrissage des premiers principes du SPA, en commençant à se projeter en 2050 et à identifier les projets et politiques des territoires qui y préparent.

4. Echanges sur le socle partagé d'aménagement (SPA)

Cinq ateliers sont constitués avec un regroupement de 3 ou 4 élus afin de s'appropriier, préciser, débattre et approfondir les grands axes qui structurent le socle partagé d'aménagement (SPA). Ces axes sont issus de la synthèse des expressions et des attendus pour la Greg, formulés par les élus lors du comité syndical du 6 juillet et validés lors de la séance du 12 octobre. Le résumé ci-dessous par axe du présent PV est secondé par un compte-rendu plus exhaustif, dans un support joint, des expressions des élus lors des ateliers animés par l'équipe du SCoT et des collaborateurs de l'Agence d'urbanisme.

Restitution des ateliers

- **Nouvelle stratégie de résilience, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**
(Bruno Cattin, Jean-Luc Corbet, Martial Simondant, Béatrice Vial)

En dépit des diverses politiques climatiques et énergétiques (ex : PCAET, TEPOS) portées par les EPCI, les projets actuels ne répondent pas actuellement aux enjeux du ZEN. Pour appréhender les objectifs du ZAN, les EPCI mobilisent de nombreux leviers, mais de façon hétérogène selon les territoires (ex : PLUi, PLH). Des approches interterritoriales, pour peu qu'elles intègrent les objectifs et spécificités des différents contextes, sont susceptibles d'offrir des solutions, en jouant notamment sur les principes de mutualisation, de complémentarité, de compensation.

L'enjeu de la résilience, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique appelle, pour se fixer un cap pour 2050, une réflexion à l'échelle de la Greg et à 360 degrés étant donné la diversité des thématiques concernées. Trois entrées transversales ont été identifiées pour façonner une stratégie d'ensemble : la résilience énergétique, la résilience alimentaire et la résilience de la santé (au-delà des soins).

Il est proposé que soient inscrits dans le SPA une trajectoire à partir de laquelle les projets de territoire seraient revus, les champs sur lesquels les différents EPCI seront en mesure de déployer leurs spécificités, une liste de mesures directes que l'on peut attendre du SCoT tout en ménageant une forme d'agilité pour gérer les incertitudes. Enfin, le SCoT doit être un appui pour éviter que les règles d'urbanisme local puissent entraver les réponses aux enjeux de résilience, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

- **Renforcement des moyens de préservation des ressources, reconsidération de l'adéquation besoins / ressources** (Florent Cholat, Joël Gullon, Nadine Reux)

A l'horizon 2050, les ressources seront fragilisées et, bien qu'il soit difficile de prévoir leur niveau de disponibilité, il convient d'anticiper des tendances négatives en matière d'eau, de foncier, de devenir de l'agriculture nourricière, des forêts, etc. Concernant l'énergie, la technologie pourrait apporter des solutions grâce au développement des ENR, à condition que celui-ci ne soit pas entravé par les difficultés d'approvisionnement en matières premières.

Cette problématique est commune à l'ensemble du périmètre du SCoT, même si elle touche les territoires à des degrés divers. Elle leur demande par conséquent de travailler ensemble pour éviter les situations de concurrence, voire les conflits d'usage, tout en développant des politiques et actions spécifiques aux enjeux plus strictement locaux (par exemple en matière d'alimentation).

Quel niveau de coopération permettra de répondre de manière efficiente aux enjeux de sobriété, avec quel maillage interterritorial (en cours dans le domaine de l'eau, à développer dans le domaine de l'énergie) ? L'intérêt de la mutualisation et de la solidarité est mis en avant.

Enfin, si l'eau, l'air, le foncier ou l'énergie sont des ressources indispensables, il est nécessaire de penser également à la ressource humaine (difficulté liée au vieillissement des exploitants agricoles, mais aussi difficulté de recruter du personnel en industrie par exemple, ce qui fait écho avec les questions d'attractivité territoriale).

Les ressources disponibles fourniront un cadre limitant à nos besoins. L'ère du « sans limite » est derrière nous ; aujourd'hui et demain comment répondre à ce constat pour aménager et développer le territoire du SCoT ? avec quelle(s) nouvelle(s) autre(s) approche(s) ?

- **Accompagnement des changements de pratiques en urbanisme** (Coralie Bourdelain, Jean-Claude Darlet, Dominique Pallier, Eric Savignon)

De nombreux dispositifs (PLUi, PCAET, TVB, PAEN, ZAP, contrats de rivière, cartes des aléas, schémas eau/assainissement, gestion des risques) déployés sur les territoires variés de la Greg participent déjà ou sinon invitent à un changement de pratiques urbanistiques.

L'axe invite à (ré)affirmer et décliner plus finement certains principes, notamment en matière de cadrage de l'évolution des territoires (en fonction des évolutions démographiques), d'accompagnement de la densité bâtie (articulation avec les capacités de mobilités, mixité résidentielle-économique, acceptabilité sociale, etc.), d'intégration de nouvelles formes et de nouveaux usages (petits bâtis tels que des tiny houses), d'implantation du bâti (principes bioclimatiques, soustraction aux risques qu'il convient de mieux connaître et localiser), de priorité à la

réhabilitation (plutôt que recours à la production neuve), de capacités de production/économie/stockage de l'énergie et de l'eau à l'échelle du quartier, de reconsidération de la place du végétal et de l'eau, puis plus généralement de formation des élus.

Ce nécessaire accompagnement des changements de pratiques en urbanisme devra en même temps susciter les solidarités (ex : maillage de réseaux d'eau potable entre les collectivités, coopérations fiscales et financières) et appréhender les potentielles concurrences (ex : évolution des superficies bâties) ou impacts (ex : incidences d'un développement sur les territoires voisins).

- **Revitalisation des centralités et élaboration d'une nouvelle stratégie résidentielle** (Gilbert Champon, Laurence Théry, Roger Valtat)

Les EPCI de la Greg ont entrepris diverses actions pour revitaliser les centres-bourgs (ex : ORT, PVD, OPAH-RU, « permis de louer »). Il a néanmoins été fait état du besoin d'accompagner la dynamique à l'œuvre en vue de l'amplifier, voire de l'étendre, par exemple au travers d'une meilleure articulation des démarches menées sur les territoires. Une réflexion sera à mener en parallèle afin de prioriser les interventions dans le temps. Cette quête de revitalisation des centralités et l'élaboration d'une nouvelle stratégie résidentielle doivent par ailleurs se mener concomitamment aux politiques de mobilités et d'emplois.

Le réinvestissement des polarités existantes (logements, commerces, espaces publics) tout en anticipant les nouvelles attentes afin de susciter/maintenir leur attractivité en dépit des évolutions est un enjeu important. Au même titre, le renforcement de polarités, à travers par exemple le déploiement de services, pour des territoires morcelés et sur lesquels existent des enjeux de structuration est une nécessité. Se pose aussi la problématique de l'équilibre et de la complémentarité entre polarités, ce d'autant plus dans l'éventualité d'une réduction des mobilités quotidiennes de grandes distances.

Dans un contexte de raréfaction des moyens et de changements profonds, les situations de concurrence sont impérativement à éviter. D'une manière générale, cet enjeu des centralités et polarités invite à penser la complémentarité entre EPCI ou entre communes, ainsi que les liens avec des territoires et agglomérations extérieures à la Greg. Il convient de porter une attention à l'accessibilité à ces centralités depuis les autres points du territoire, puis à la disponibilité foncière ou encore à la consommation foncière qu'impliquerait le renforcement de polarités dans un contexte ZAN.

- **Adaptation des équipements structurants du territoire : commerciaux, économiques, touristiques, de transport, ...** (Philippe Cardin, Anne Gerin, Julien Lorentz, Jean-Pierre Perroud)

L'adaptation des équipements structurants doit répondre en priorité à l'objectif de réduction des déplacements contraints (en particulier pendulaires), et contribuer à la réduction des émissions de GES induites par les mobilités. Deux enjeux découlent de cet objectif :

1. Travailler d'une part à la « bonne répartition » spatiale des équipements, entre proximité d'accès et rationalité d'exploitation - ce qui concourt aussi à la résilience des territoires, cela implique la recherche d'un équilibre entre les équipements qui participent à l'autonomie des

bassins de vie par leur polyvalence, et les équipements plus spécifiques à penser dans un esprit de complémentarité entre territoires ;

2. Travailler d'autre part aux conditions du développement des futurs réseaux supports des mobilités, avec une approche globale considérant à la fois les personnes, les marchandises et les informations (réseau numérique). Deux infrastructures sont notamment identifiées, structurantes pour le territoire en 2050 et garants d'une équité d'accès aux grands équipements :
 - le ferroviaire, avec le développement d'un RER métropolitain -enjeu fort de continuité entre le Voironnais et le Grésivaudan - et avec la connexion aux territoires voisins (Lyon et la LGV Lyon-Turin) ;
 - la fibre, l'accès numérique évoqué comme « la mobilité de demain », et devant permettre l'accès aux équipements et services rares et essentiels (comme le CHU par exemple et, de manière plus générale, l'accès aux soins).

En considérant qu'une partie de l'infrastructure d'équipements de demain est déjà largement présente aujourd'hui, les territoires seront amenés à s'appuyer sur leurs différences pour organiser leurs complémentarités et envisager des développements mutualisés, et sous de nouvelles formes architecturales, plus compactes.

- **Conclusion et méthodologie**

Ce premier temps d'échange est le début d'un processus de travail à venir tout au long du premier semestre 2021. Il ambitionne, comme exprimé par les présidents des EPCI fin novembre, de formuler ensemble les grands enjeux de la Grande région de Grenoble, sur lesquels s'appuyer pour se projeter vers 2050, horizon de nombreuses politiques publiques telles que le ZEN et le ZAN. Cette projection doit nous amener à définir ce dont le territoire a besoin, puis à déterminer une trajectoire offrant aux habitants de moindres vulnérabilités, une capacité à définir leur parcours de vie et un potentiel d'épanouissement. Les politiques publiques des intercommunalités doivent pouvoir s'appuyer sur des grandes lignes de forces à définir collectivement au sein de la Grande région grenobloise. Quel que soit la procédure ou le calendrier retenu, la définition de ce socle est une étape nécessaire. Des échanges avec les présidents d'EPCI dès le 20 janvier, un séminaire au cours de l'hiver, puis une validation d'un contenu enrichi lors du comité syndical de mars permettront d'aller dans les territoires pour présenter et enrichir le contenu du SPA, avant de le formaliser sous une forme à définir au début de l'été.

La Présidente,
L. THÉRY

La Secrétaire de séance
C. Bourdelain

